

[COVID - 19] Consignes commerciales :

Si vous avez acheté un billet, pour un voyage prévu entre le 19 mars et le 2 avril, vous pouvez :

- Demander le remboursement, sans pénalité, sous forme d'avoir valable 1 an
- Demander le remboursement immédiat selon les conditions tarifaires du billet

Nous vous invitons à adresser votre demande de remboursement, accompagnée de la référence de votre dossier, par courriel à l'adresse : commercial@air-loyaute.nc

Merci de votre compréhension, de votre confiance et de votre patience